



Mémo

Aide financière ponctuelle

Le collège dispose d'un fonds permettant d'accompagner les familles grâce à des aides financières ponctuelles. Ces aides sont destinées à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître certaines familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire des enfants.

Par exemple :



Demi-pension



Voyages scolaires



Fournitures scolaires



Vêtements, lunettes



Pour solliciter cette aide, vous devez **remplir un dossier** très simple (à demander au collège.)

Vous devez joindre au dossier votre dernier avis d'imposition ou de non imposition et tout autre document que vous jugerez utile.

Des difficultés pour compléter le dossier ?

Les équipes du collège restent disponibles pour vous accompagner dans ces démarches.

Contactez le collège (l'Adjointe Gestionnaire, Mme Caradec et l'assistante de service social, Mme Troalen seront vos interlocutrices privilégiées) !

La décision d'attribution de l'aide relève du chef d'établissement après avis d'une **commission**.

Cette commission peut comprendre l'Adjointe Gestionnaire, le CPE, l'Assistante de service social... Elle se réunit plusieurs fois dans l'année, vous pouvez donc constituer votre dossier à tout moment.

Les données transmises sont confidentielles et l'examen des dossiers s'effectue de manière anonyme.